

empêche qu'elle soit colorée en noir en la lavant immédiatement avec une solution de sel marin ou de cyanure de potassium. On fait aussi grand usage d'applications combinées de nitrate d'argent, d'acétate de plomb, ou de sulfate de fer avec le foie de soufre. On brosse les cheveux avec l'une de ces solutions, on les laisse sécher, puis on applique la seconde solution. En combinant d'une façon convenable la quantité et la concentration des liquides employés, on obtient parfaitement la nuance que l'on désire, depuis le brun clair jusqu'au noir, ou au rouge jaune. D'après la démonstration du docteur J.-E. Polak, on obtient des nuances diverses de coloration allant jusqu'au noir brillant par l'emploi du *henné indien* (papillonacée) qui est en usage chez les Persans; on fait avec la poudre de cette plante et de l'eau une pâte dont on enduit les cheveux, puis on étale par-dessus de la poudre d'indigo et l'on soumet ensuite la région pendant une demi-heure à l'action de la vapeur d'eau. On comprend facilement qu'il faut renouveler les applications de ces substances colorantes aussi souvent que les cheveux blancs ont repoussé dans une certaine longueur.

Voici quelques formules :

(a) Pour obtenir une coloration noire : Nitrate d'argent 1; carbonate d'ammoniaque 1,50; onguent émollient 30. — Nitrate d'argent 1,25; eau distillée 60; nitrate de mercure liquide, teinture de réséda à à 5. — Nitrate d'argent 5; acétate de plomb 1; eau de roses 100; eau de Cologne 1. — En applications combinées : Nitrate d'argent fondu 5; eau distillée 50; liq. n° I. — Acide pyrogallique 3; eau distillée 40; esprit-de-vin rectifié 10; liq. n° II. — Ou : Nitrate d'argent fondu 8; eau distillée 70; liq. n° I. — Foie de soufre 8; eau distillée 70; liq. n° II.

(b) pour obtenir une coloration brune : Acide pyrogallique 1; eau de roses 40; eau de Cologne 2. Un moyen très populaire aussi est d'enduire les cheveux avec le « baume sulfureux » (soufre battu avec de l'huile de jaune d'œuf), puis on les lave avec une dilution vinaigrée ou acétique (acétate d'oxyde de fer). — Toutes les huiles grasses, huile de noix, huile de macis, huile de cassis, etc..., donnent aux cheveux une coloration plus foncée; on peut les employer pures ou sous forme de pommade; par exemple : Huile d'œuf, moelle de bœuf, à à 20; lactate de fer 1,50; huile éthérée de cassis 1 (Pfaff.). On a, dans ces derniers temps, donné la préférence à la coloration des poils en blond jaune jusqu'au rouge or au moyen de l'eau d'or (eau oxygénée). En dehors de l'eczéma que leur usage mal dirigé peut produire, les substances métalliques que l'on emploie pour colorer les cheveux n'ont pas plus d'inconvénient pour la santé que les substances végétales.

## TRENTE-SIXIÈME LEÇON

Atrophie des poils; alopecie congénitale, acquise, idiopathique et symptomatique. Formes spéciales : alopecie sénile, alopecie prématurée, alopecie en aires, alopecie nerveuse. — Alopecie prématurée symptomatique : alopecie furfuracée. Changement de poil. Atrophie propre des poils. Trichorrexie noueuse. Atrophie des ongles.

L'atrophie des poils comprend toute altération morbide dans leur croissance typique. Cette atrophie peut se manifester par une modification portant sur l'ensemble de la chevelure ou sur la structure des poils considérés isolément.

## ALOPÉCIE

On désigne sous le nom d'alopecie une croissance incomplète des poils quelles d'ailleurs qu'en soient la cause ou la forme.

Celse a appelé alopecie toute forme de calvitie ou de chute des cheveux et des poils intéressant le cuir chevelu et la barbe. Mais la calvitie ne représente en général que le résultat final d'un processus combiné, c'est-à-dire de la chute anormalement abondante des poils (*effluvium*, *defluvium*, *lapsus pilorum*, *Psilose*), laquelle est associée à une reproduction insuffisante des poils, de façon que dans ces conditions l'idée d'alopecie ne saurait être séparée de celle des phénomènes pathologiques dont nous venons de parler. Cette large manière d'envisager l'alopecie paraît plus exacte que celle, beaucoup plus limitée, propre à certains auteurs, suivant lesquels il faut entendre par alopecie seulement la chute disséminée des cheveux et des poils de la barbe, tandis que l'on employait des désignations particulières pour les autres formes de la calvitie, comme : phalacrose ou calvitie pour la calvitie de la partie antérieure de la tête; ophiase (Celse) pour désigner une bande chauve s'étendant transversalement sur le crâne, d'une oreille à l'autre; opisthophalacrose, pour la calvitie de l'occipital; hémiphalacrose pour la calvitie occupant la moitié latérale du crâne; anaphalantiase, pour la perte des sourcils; alopecie en aires ou aires de Jonston, pour désigner la perte des cheveux affectant la forme de disques; enfin madèse ou madarose pour indiquer des cheveux rares ou clairs, tombant facilement (1).

(1) Les termes de phalacrose, hémiphalacrose, opisthophalacrose, anaphalantiase, madèse ou madarose, sont justement oubliés.

Le mot *ophiase*, ou *ophiasis*, seul, est resté dans le souvenir, sinon

En considération des symptômes les plus essentiels, des circonstances concomitantes et étiologiques, je crois pouvoir proposer la division suivante des diverses variétés de l'alopecie.

*Alopecie congénitale*, insuffisance congénitale du système pileux, c'est-à-dire que les cheveux sont rares ou bien même font complètement défaut — *oligotrichie et atrichie*, — cette forme peut être partielle ou généralisée. Il est rare qu'elle soit persistante; ordinairement les cheveux poussent en retard. L'alopecie congénitale représente donc un arrêt de développement et souvent elle est associée à une dentition difficile et tardive (1).

*Alopecie acquise*, comprenant les variétés suivantes : *alopecie sénile*, *calvitie prématurée*, *alopecie prématurée*.

L'alopecie sénile commence avec l'âge avancé. Habituellement ce sont les cheveux situés à la limite du front et du cuir chevelu qui disparaissent

dans le vocabulaire des médecins, mais sans bénéfice, car il n'a aucune signification précise.

Parmi les auteurs, quelques-uns restent à son égard, avec prudence, dans le vague, ajoutant parfois que cette alopecie est ainsi appelée parce qu'elle a une forme « serpentine ». *Si per longos et serpentinos tractus vitium propagetur ophiasim habes* » (Lorry).

Pour Celse, l'ophiasie différait de l'alopecie, et de l'aire, en ce que la chute des cheveux qui se produisait dans ces dernières, de quelque manière que ce soit, suivait au contraire, dans la première, des conditions déterminées : début à l'occiput, marche serpentine vers les oreilles, sur une largeur n'excédant pas celle de deux doigts, les deux bandes se rejoignant quelquefois pour se réunir au point de départ.

Pour Gorris (*De Definit.*, etc., 1554), le terme d'ophiasie a été appliqué à la calvitie par comparaison avec la mue épidermique des serpents. Pour Littré, enfin, l'ophiasie est simplement l'alopecie en aires (notre pelade tachetée), alopecie à îlots multiples, tachetant la peau du crâne à la manière de la peau des serpents.

Aucun éclaircissement n'est à tirer des descriptions des auteurs antérieurs à l'époque actuelle; les affections les plus diverses du cuir chevelu ont été décrites sous ce nom, lequel ne doit jamais être interprété que sous condition d'inventaire.

E. B. — A. D.

(1) La dénomination d'*alopecie congénitale* ne répond pas à un état pathologique univoque, mais bien à des affections différentes : 1° à l'alopecie congénitale vraie, par absence de développement des follicules pileux, souvent en rapport avec d'autres arrêts d'évolution; cette affection est rare à l'état généralisé et absolu; 2° la pseudo-alopecie, ou alopecie congénitale temporaire; il y a un simple retard dans le développement du système pileux qui ne devient apparent que dans les premiers mois ou dans les premières années; 3° diverses alopecies vraies, mais dues à un état pathologique ayant évolué pendant la vie intra-utérine, alopecies trophonévrotiques que l'on peut retrouver chez les ascen-

sent les premiers, de sorte que le front s'allonge dans la même proportion vers le sommet de la tête (front de vieillard). Lorsque la calvitie est déjà développée quand l'individu arrive à la vieillesse, elle s'étend alors sur un cercle qui va de la limite supérieure du front jusqu'au delà du sommet de la tête et de chaque côté presque jusqu'au milieu des régions pariétales, tandis que l'occiput, les parties latérales des pariétaux et les régions temporales présentent encore une chevelure à peu près normale. La peau qui est devenue chauve paraît lisse, tendue, brillante, souvent grasseuse, amincie. Chez les gens très âgés, les orifices des follicules sont difficilement reconnaissables, quelques-uns présentent çà et là un petit poil follet. — L'alopecie sénile est incomparablement plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Généralement les cheveux deviennent blancs avant de tomber, mais cette transformation n'est certainement pas la cause de leur chute, car on trouve une chevelure fournie et persistante dans le grisonnement sénile comme dans le grisonnement prématuré. L'alopecie sénile n'atteint que faiblement les poils de la barbe et des parties génitales.

La diminution de la vitalité qui, dans la vieillesse, se manifeste également dans d'autres systèmes, peut aussi être la cause prochaine de l'alopecie sénile, cependant il faut noter que la calvitie résultant de l'âge s'observe plus rarement chez la femme.

Les conditions anatomiques que l'on observe dans la peau frappée de calvitie ne sont pas telles que l'on puisse les considérer comme étant la cause directe de la chute des cheveux, mais on n'est pas plus autorisé à les regarder comme la conséquence de leur chute. En effet, ce n'est pas sur les parties de la peau qui sont devenues chauves depuis peu de temps que l'on observe les symptômes de l'atrophie, mais seulement sur celles qui depuis de longues années ont perdu la faculté de produire des cheveux. Sur des coupes microscopiques, on voit les glandes séba-

dants ou les collatéraux, ou bien alopecies dues à des affections du type de l'ichthyose ou de la xérodémie pileaire, évoluant prématurément chez le fœtus — Voy. sur ce sujet LUCE, Rech. s. un cas curieux d'alopecie, *Thèse de Paris*, 1879; et P. DE MOLÈNES, note sur un cas d'alopecie congénitale, *Ann. de Dermat. et de Syph.*, 3<sup>e</sup> série, t. I, 1890. — L'observation de DE MOLÈNES a trait à une fille de quatre ans et demi, née d'une mère ayant eu autrefois « la pelade classique », et sœur d'un garçon de treize ans ayant eu, également, « la pelade vulgaire ». A neuf ans, chez la fillette, l'alopecie a évolué comme une pelade totale, et a guéri lentement. L'auteur rattache ce fait aux cas de « *peladoïdes héréditaires* ». — Voy. aussi : E. BESNIER, HALLOPEAU, *Trichomanie, Trichophagie, Trichotillomanie*, *Réun. clin. de l'hôp. Saint-Louis*, 1889, *Ann. de Dermat.*, et tirage à part, p. 109, 110.

ERNEST BESNIER. — A. DOYON.

cées atrophiées par séries longitudinales ; sur d'autres points, au contraire, elles sont dilatées ; les follicules pileux sont remplis de débris épithéliaux, les gaines de la racine du poil dégénérées, entourant souvent un poil follet très mince. Dans beaucoup de follicules, la papille a disparu, ainsi que les lobules graisseux ; le chorion est aminci, le tissu cellulaire est considérablement diminué de volume, ses fibres présentent par place une dégénérescence vitreuse ou colloïde, les granulations graisseuses sont devenues troubles ; enfin en rencontre çà et là des grains de pigment disséminés en foyers.

L'alopecie prématurée, *calvitie prématurée*, est idiopathique ou symptomatique.

L'alopecie prématurée idiopathique est caractérisée par une calvitie qui survient sans maladie appréciable des cheveux ou des follicules, ou même de la peau, au niveau des régions dépilées. Cette alopecie peut s'observer dans des conditions différentes, et ses formes sont loin d'avoir la constance qui serait nécessaire pour permettre de tracer un tableau morbide typique à l'exception toutefois d'une seule variété, l'alopecie en aires (1).

#### ALOPECIE EN AIRES

Sauvages mentionne pour la première fois, sous ce nom et le synonyme *Area Johnstoni*, une forme d'alopecie dans laquelle les cheveux tombent sur des espaces en forme de disque (*per areas tantum*). Celse n'a pas compris cette variété de calvitie dans son chapitre « *de areis* » et probablement il ne la connaissait pas. Le nom d'*area Celsi*, qui paraît être en faveur auprès des auteurs, n'est donc pas justifié pour désigner l'affection dont il est ici question (2). Par contre, Willan en a donné une

(1) A aucun titre l'« *alopecie en aires* » ne peut être considérée comme une « *variété* » de l'alopecie prématurée idiopathique, et aucune des variétés d'alopecie en aires, ou de pelade, ne peut être rangée à côté de l'alopecie prématurée ; cela n'a pas besoin de démonstration.

E. B. — A. D.

(2) C'est en toute raison que Hebra et Kaposi critiquent les auteurs qui ont attribué à Celse le terme d'*area*, et surtout d'*alopecia areata*. Le très court chapitre du Traité auquel on fait allusion a pour titre : « *De aeris* », au sens générique, comme nous dirions aujourd'hui « Des alopecies », et il faut beaucoup de bonne volonté pour reconnaître notre pelade actuelle dans les descriptions de Celse. Il y a lieu de croire qu'elle est comprise dans les alopecies qu'il a vues, et qu'il a cru décrire, mais on ne peut aller plus loin ; après le titre « *de areis* » au pluriel, le mot *area* n'est plus prononcé par Celse.

C'est dans la description, d'ailleurs très écourtée, de J. JONSTON, que

bonne description (et un bon dessin) sous le nom de *porrigo decalvans* ou *bald ringworm*, qu'il distingue du *porrigo scutulata* ou *common ringworm*, bien que ces deux maladies donnent naissance à des disques alopeciques. Mais dans la première, il se produit, par le simple fait de la chute des cheveux, des disques lisses, tandis que dans la seconde, certaines parties de la peau se couvrent de vésicules, de pustules et de squames, et sur ces mêmes points les cheveux se cassent à une petite distance du tégument. Plus tard, ces deux affections ont été souvent confondues l'une avec l'autre, ainsi que leurs noms, surtout depuis que la nature parasitaire du *porrigo scutulata* de Willan, c'est-à-dire de l'herpès tonsurant de Cazenave ou *teigne tondante* de Mahon a été prouvée, et que Gruby et d'autres auteurs ont cru avoir démontré aussi dans le *porrigo decalvans* de Willan ou *alopecie en aires* la présence d'un champignon. En employant ultérieurement les noms de teigne pelade (Bazin, vitiligo (Cazenave !)) pour désigner cette dernière variété, on a cherché à éviter les confusions dont nous venons de parler. Il est, à notre avis, préférable de nous en tenir une fois pour toutes à la dénomination originelle d'alopecie en aires (1).

L'affection débute sur un point, souvent aussi en même temps ou à de

l'on trouve, pour la première fois, le terme d'*area* et la description sûrement reconnaissable de notre pelade — Voy. JOH. JONSTON, *Idea universæ medicinæ practicæ, Libris XII, Absoluta, Lugduni, 1665, in-8* ; Bibliothèque nationale, T. d. 30-100 ; *Titulus III, De capillorum vitis ; caput I, De capillorum casu*.

SAUVAGES décrit très exactement la pelade commune, et il la dénomme « *area de JONSTON* », ou *alopecia areata* ; c'est à lui qu'appartient donc la dénomination d'alopecie en aires.

ERNEST BESNIER. — A. DOYON.

(1) Il y aura bientôt quarante ans que l'illustre BAZIN — *Rech. sur la nat. et le trait. des teignes*, Paris, in-8, 1853, — ayant constaté le grand fait clinique de la transmissibilité de certaines alopecies de l'ordre de celles que CELSE a peut-être voulu décrire, dans le court chapitre intitulé : « *De Areis* », sous les noms d'*αλοπηρία* et d'*ορειαις*, mais qui correspondent certainement à l'*area* de JONSTON, à l'*alopecia areata* de SAUVAGES, au *Porrigo decalvans* de WILLAN-BATEMAN, au *vitiligo* de CAZENAVE, etc., et que, ayant cru reconnaître chez les sujets atteints, le microphyte signalé, dix ans auparavant, par GRUBY — *Recherches sur la nature, le siège et le développement du Porrigo decalvans ou Phyto-alopecie*, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, Paris, 1843, t. XVII, p. 301 — comme étant la cause du *Porrigo decalvans*, il proclama que ces alopecies étaient des « *teignes* », c'est-à-dire des affections microphytiques du système pileux, transmissibles du malade à l'homme sain.

Après avoir d'abord désigné ces alopecies sous les noms de *teigne achromateuse* et de *teigne décalvante*, il en étendit ensuite considérable-